

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 18 septembre 2025
Date de l'affichage : 18 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 34 + 3 supplés + 6 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 43

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE FERME DENOMME SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PERSAN, BEAUMONT ET SES ENVIRONS (SIAPBE) – EXTENSION DE COMPETENCES A LA CARTE : COLLECTE DES EAUX USEES ET CONTROLE DES RACCORDEMENTS D'EAUX PLUVIALES

Numéro de la Délibération : 250925-DC-84

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Haubergier sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERIE, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Nadia MORIA, Caroline BILL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Pascal POULET, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Denis JACOB, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Karine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Colette DEWEZ.

MM. Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, Marc VIRION, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Charles-Antoine de NOAILLES, Benoît BIBERON, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- Mme Véronique PAUL par M. Guy LAFOREST.
- Mme Colette DEWEZ par M. Christophe DURAND.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE FERME DENOMME SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PERSAN, BEAUMONT ET SES ENVIRONS (SIAPBE) – EXTENSION DE COMPETENCES A LA CARTE : COLLECTE DES EAUX USEES ET CONTROLE DES RACCORDEMENTS D'EAUX PLUVIALES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17 ;
- L'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Thelle et de la Communauté de communes La Ruraloise ;
- L'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise et notamment son article 1 portant dénomination de la Communauté de communes Thelloise, son article 3 portant transfert de la compétence assainissement ;
- L'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise et notamment son article 1^{er} constatant le retrait de « la compétence eaux pluviales urbaines » au sein de la compétence optionnelle « assainissement » ;
- La délibération n° 2025-17 du comité syndical en date du 9 juillet 2025 du syndicat mixte fermé dénommé syndicat intercommunal de Persan, Beaumont et ses environs (SIAPBE) portant modification de ses statuts par l'ajout de compétences à la carte « collecte des eaux usées » et « contrôle des raccordements des eaux pluviales » notifiée à la Communauté de communes Thelloise le 15 juillet 2025 ;
- L'avis de la commission assainissement GEMAPI sollicité le 17 septembre 2025 ;
- L'avis de la commission des finances sollicité le 17 septembre 2025 ;

Considérant :

- Qu'en application de l'article L. 5211-17 susvisé, les membres du SIAPBE sont appelés à se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical portant sur la modification des statuts (ajout des compétences à la carte susvisées) ;
- Que la Communauté de communes Thelloise n'est pas compétente en matière d'« eaux pluviales urbaines » ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **SE PRONONCE** favorablement sur la modification des statuts du syndicat mixte fermé dénommé syndicat intercommunal de Persan, Beaumont et ses environs (SIAPBE) – extension des compétences à la carte collecte des eaux usées et contrôle des raccordements d'eaux pluviales ;
- **NE TRANSFERE PAS** la compétence à la carte « collecte des eaux usées » ;
- **DIT** que la Communauté de communes Thelloise n'est pas concernée par le transfert de la compétence à la carte « contrôle des raccordements d'eaux pluviales », n'étant pas compétente en matière « d'eaux pluviales urbaines » ;
- **DIT** que la délibération sera transmise à monsieur le préfet et à monsieur le président du syndicat mixte fermé dénommé Syndicat intercommunal d'assainissement de Persan, Beaumont et ses environs (SIAPBE).

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Signé électroniquement le 26/09/2025,
par DESLIENS Pierre, Président.



Reception - Ministère de l'Intérieur
0001200387973-20250925-250925-DC-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025
Affichage : 29/09/2025

Le secrétaire de séance,

Bernard ONCLERCQ

Le Président



Pierre DESLIENS